



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# CONCOURS COMMUN DE RECRUTEMENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

---

Rapport du jury

---

Session 2018

## I. STATISTIQUES

### *Inscriptions*

Concours	Inscrits	Présents	Postes	Admissibles	Admis sur LP	Admis sur LC
Interne	320	239	19	46	19	13
Externe	769	431	19	45	16	0

### *Postes*

	Interne	externe
Education nationale	19	18
Affaires sociales	0	1

## II. ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

L'arrêté du 23 mars 2007 fixe la nature et le programme des épreuves des concours interne et externe de recrutement des adjoints administratifs.

### 1) **Admissibilité**

#### ***Concours interne :***

Une épreuve écrite qui consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure et trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve de la session 2018 – jour de passation : 18 avril 2018 :

Le candidat est secrétaire administratif au sein d'un service d'administration centrale d'un ministère. Son chef de bureau lui demande de préparer une réponse au courriel d'une personne souhaitant connaître les conditions pour participer à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif. Elle souhaite en outre savoir si elle peut s'inscrire aux concours externe et interne.

L'évaluation faite par le jury a porté tant sur la forme, 10 points (choix de la forme personnelle ou administrative, introduction, timbre, destinataire, signature, expression écrite, orthographe) que sur le fond, 10 points.

Le jury a effectué les observations suivantes à l'issue de l'écrit :

- Globalement, le jury estime que l'épreuve de la lettre administrative est un exercice plutôt réussi, les échecs s'expliquent par la méconnaissance, pour certains candidats, de la méthode de la lettre.
- Parmi les remarques, le jury rappelle qu'il convient d'observer rigoureusement le strict anonymat de la copie ainsi, l'introduction d'un nom de ville, la présence d'initiales ou d'une signature lisible peuvent-être assimilés à des signes distinctifs source de rupture d'anonymat.
- Enfin, il est rappelé aux candidats que la réponse faite à un usager doit être claire, concise, et ne pas prêter à interprétation.

### **Admissibilité concours interne**

***Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.***

*Moyenne de l'épreuve : 13.19/20*

*Note la plus haute : 19.75/20*

*Note la plus basse : 5.75/20*

*Seuil d'admissibilité : 48.75/60, soit 16.25/20*

*Nombre de candidats admissibles : 46*

### **Concours externe :**

L'admissibilité comprend les épreuves suivantes :

#### **Epreuve n°1 :**

Une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Durée : une heure et trente minutes ; coefficient 3

#### **Epreuve n°2 :**

Une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.

Durée : une heure et trente minutes ; coefficient 3

A l'issue de l'épreuve de la session 2018, le jury a effectué les observations suivantes :

- La première question de l'épreuve n° 1 commandait de réaliser un résumé en 50 mots du texte dont l'objet était la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés). Il apparaît que la méthode du résumé de texte, exercice technique, n'est pas suffisamment maîtrisée par nombre de candidats qui, soit ont donné des réponses trop longues, soit se sont limités à paraphraser le texte.
- Les réponses aux cinq questions suivantes étaient très faciles à repérer dans le texte, et les candidats avaient donc l'opportunité de faire valoir leurs capacités de réflexion et d'analyse dans le traitement de la dernière, plus ouverte. Beaucoup ne se sont pas autorisés à « penser par eux-mêmes »....
- Enfin, il faut une nouvelle fois regretter que, sur des réponses pourtant courtes, certains candidats aient perdu plusieurs points en raison de leur orthographe déficiente.

### **Admissibilité concours externe**

***Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.***

*Ep n° 1 : Réponses-Questions*

*Moyenne de l'épreuve : 10.82/20*

*Note la plus haute : 19/20*

*Note la plus basse : 4.50/20*

*Ep n°2 : Courts exercices*

*Moyenne de l'épreuve : 15.27/20*

*Note la plus haute : 19.80/20*

*Note la plus basse : 5.10/20*

*Seuil d'admissibilité : 96.30/120 soit 16.05/20*

*Nombre de candidats admissibles : 45*

## 2) Admission :

Rappel : pour les deux voies de concours, l'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury, à mettre le candidat en situation professionnelle. « Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à recevoir du public, à classer des documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et transmettre des informations téléphoniques ou orales, à la gestion d'emploi du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique à savoir d'un tableur ou d'un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude d'un candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : 30mn ; coefficient 4) »

Formellement, l'épreuve d'admission d'une durée de 30 minutes s'est partagée en deux parties :

- Une épreuve de classement de 10 minutes ;
- Une épreuve de mise en situation professionnelle et d'un entretien avec jury de 20 minutes.

Le jury a retenu le principe d'une grille de lecture permettant l'appréciation des candidats selon les critères suivants :

- Qualité de la présentation ;
- Maîtrise de soi ;
- Compréhension du sujet, capacité à raisonner, aptitude à adopter la bonne position et pertinence de la réponse ;
- L'intérêt pour les ministères et postes de recrutement ;
- La connaissance de l'environnement administratif ;
- La mise en valeur du parcours personnel.

La présentation du candidat, tant sur la forme (clarté, maîtrise, positionnement) que sur le fond (parcours, motivation) était très déterminante.

### **Concours interne : observations du jury**

Les candidats recrutés sont qualifiés de bons candidats déterminés, ouverts aux différentes missions du service public. Ils ont fait preuve de curiosité et d'engagement. Dans leur préparation, ils ont su s'investir.

#### **Admission concours interne**

***Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.***

*Mise en situation professionnelle*

*Moyenne de l'épreuve : 15.69/20*

*Note la plus haute : 19,75/20*

*Note la plus basse : 5.15/20*

*Seuil d'admission : 122.75/140 soit 17,53/20*

*Nombre de candidats admis sur LP: 19*

*Nombre de candidats admis sur LC : 13*

### **Concours externe : observations du jury**

En raison du niveau général jugé insuffisant, seuls 16 candidats d'entre eux ont été déclarés admis.

Le jury note que bien souvent les candidats n'ont pas de plan faisant ressortir les savoirs, savoirs faire et savoirs être attendus d'un adjoint administratif et qu'il convient de mettre en avant. Par ailleurs, les échecs à l'entretien relèvent souvent d'une méconnaissance de l'institution et des différents postes qui sont proposés. Un minimum de connaissance semble pertinent (connaissance des ministres de tutelle, rôle d'un recteur ou d'une DSDEN, ce que signifie CROUS ou ESPE par exemple).

Enfin, il faut noter que plusieurs candidats se sont distingués par une tenue trop négligée ou une arrogance qui les ont desservis. Le « jeu » de l'oral possède des règles auxquelles il faut se plier.

#### **Admission concours externe**

***Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.***

*Mise en situation professionnelle*

*Moyenne de l'épreuve : 11.69/20*

*Note la plus haute : 19/20*

*Note la plus basse : 5.25/20*

*Seuil d'admission : 155.45/200 soit 15,54/20*

*Nombre de candidats admis sur LP: 16*

*Nombre de candidats admis sur LC : 13*

La présidente du jury remercie chacun des acteurs investis pour l'organisation et le déroulé de ce concours, en particulier chacun des membres du jury, et à saluer la qualité de cette organisation par la DEXACO, ainsi que la qualité d'accueil réservée aux membres du jury et aux candidats.

À Rennes, le 18 juillet 2018

La présidente du jury

Marie Josée HELARY